
Présentation de la direction

La Direction de l'Education porte sur 10 ans (2021-2030) un Plan pluriannuel de maintenance ambitieux de plus de 200 millions d'euros. La gestion du patrimoine des collèges par une maintenance préventive et curative de qualité est essentielle au bon fonctionnement des établissements et contribue fortement à offrir aux communautés éducatives des conditions de travail sereines.

Le Service Technique des Collèges (STC) est composé de deux bureaux techniques du patrimoine (Est et Ouest), d'un bureau maintenance énergie, d'un pôle études, d'un pôle innovation et mobilier scolaire, d'un pôle logistique et d'un secteur mobile de maintenance.

Le Secteur Mobile de maintenance est composé de 20 agents, répartis en équipe selon les corps d'état suivant : plomberie, électricité, menuiserie/serrurerie, courant faible et polyvalent. Chaque équipe intervient au sein des collèges pour des interventions en préventif ou curatif dans leur domaine de compétence.

Direction / service et lieu d'affectation : DE/STC/Equipe mobile

Missions confiées à l'apprenti-e

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

- Participer à la maintenance préventive et curative des installations électriques et équipements des collèges
- Réaliser des interventions programmées en électricité dans le cadre d'opérations tous corps d'état, conduites par l'équipe mobile de maintenance ou des interventions en électricité courant fort
- Réalisation des opérations de dépannages sur les installations électriques dans les règles de sécurité

Profil cherché

Niveau d'étude : BAC PRO MELEC (métiers de l'électricité et de ses environnements connectés)

Compétences techniques (2 à 3)

- Avoir une connaissance générale des techniques du bâtiment
- Capacité à s'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel
- Savoir choisir le matériel adapté à la prestation demandée
- Savoir utiliser des appareils de mesure pour le diagnostic des défauts techniques des installations électriques
- Connaître les normes électriques : mettre en œuvre les matériaux (tubes, goulottes..) et le matériel de protection et de câblage

Bon à savoir

Le contrat d'apprentissage du secteur public est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.